



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
11 septembre 2023**

20h00-23h00 : Séance publique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 20 juin 2023 concernant l'implantation d'arrêts de bus dans le cadre du réaménagement du barreau Carantec (entre le triangle et la maison des médecins) sur la route de Colovrex
  - 4.2. Rapport de la Commission Environnement, agriculture, énergie du 26 juin 2023
  - 4.3. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 22 août 2023
  - 4.4. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 5 septembre 2023 concernant la présentation du projet de réaménagement du barreau Carantec, avant dépôt d'autorisation de construire
  - 4.5. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 5 septembre 2023 concernant l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à des réaménagements urbains dans le quartier du Pommier.
- 5. Projets de délibérations**
  - 5.1. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à des réaménagements urbains dans le quartier du Pommier
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions : Néant**
- 9. Résolutions**
  - 9.1. Résolution « Nouvel horaire des CFF – prise de position de la Ville du Grand-Saconnex »
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarque

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Eric PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire  
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
M. Charles TOLIS, Secrétaire en charge du Conseil municipal

Sont excusés :

M. Claude BAECHLER (Président, GAG)  
M. Said BOUCHARB (INDÉPENDANT)  
Mme Alessia CAVALIERI (PDC)  
Mme Corinne MONNIER (GAG)  
Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)

-----

En l'absence de M. BAECHLER, M. SIMETH (ci-après « le Président), Vice-président, assure la présidence de la séance.

Le Président passe la parole au public, qui n'a aucune question.

Le Président demande à observer une minute de silence en mémoire de M. Laurent WETHLI, conseiller municipal du Grand-Saconnex (1984-1999).

Il donne ensuite la parole à M. POMATTO, pour la présentation de M. TOLIS.

Le Président propose le retrait des points 4.2 et 4.4 de l'ordre du jour car les deux rapports en question n'ont pas été soumis. Il passe la parole à M. VEIGA LÖFFEL, rapporteur, pour en expliquer la raison.

M. VEIGA LÖFFEL indique qu'un des rapports était redondant avec un rapport déjà présent à l'ordre du jour. Il propose de systématiquement annoncer l'absence de rapport pour les cas futurs.

Le Président passe au vote de la modification de l'ordre du jour, pour suppression des points 4.2 et 4.4, **qui est acceptée à l'unanimité.**

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023**

Les modifications suivantes sont demandées :

- *Point 4.2 : « Mme MICHAUD ANSERMET ~~souhaite que le fait que le rapport soit un rapport d'informations soit indiqué sur l'ordre du jour~~ demande que figure, sur l'ordre du jour du Conseil municipal, la mention « rapport d'information », quand un rapport est uniquement un rapport d'information ».*
- *Point 6 : « Le départ est prévu vers 18h00 avec un bus de la Commune afin de faire un tour ~~dans le canton~~ de la Ville de Genève et de voir les bandes engazonnées qui vont pouvoir être installées ~~à l'école~~ pour le tram du Grand-Saconnex ».*
- *Point 4.2 : « ~~M. BISE~~ M. SIMETH donne lecture du rapport. »*

**Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 qui est approuvé à l'unanimité, moins 2 abstention.**

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le Président indique que le Bureau a représenté le Conseil municipal aux événements suivants :

- Spaghetti-party
- Fête des écoles
- Fête du 1<sup>er</sup> Août
- Match du premier tour de la Coupe de Suisse entre le FC Grand-Saconnex et le FC Stade-Lausanne-Ouchy
- Fête du Pommier

### Courriers reçus par le Conseil municipal

Mme VONLANTHEN donne lecture d'un courrier de Mme et M. Szabo, apportant des observations concernant le Plan directeur communal, le Plan directeur communal des chemins piétons et le Plan directeur communal de l'énergie du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA indique que ce courrier avait déjà été transmis et que le Groupe de travail sur le PDCom aura des réponses à donner aux points du courrier, qui ont déjà été soulevés par d'autres habitants. Un délai avait été accordé pour apporter les remarques, ce dont Mme et M. Szabo devaient être instruits. Malgré cela, les remarques pertinentes ont été étudiées et seront amenées au Groupe de Travail PDCom.

Mme MICHAUD-ANSERMET propose de simplement accuser réception et d'indiquer que le courrier a bien été transmis aux commissions compétentes. M. PORTIER ajoute aux propos de M. JIMAJA qu'il serait possible de compléter la réponse au courrier avec les éléments sur lesquels il y a déjà eu des avancées durant l'été.

Mme VONLANTHEN donne lecture du courrier de la Ville de Carouge invitant les membres du Conseil municipal au tournoi de football des élues et élus municipaux.

M. JIMAJA propose d'ouvrir une liste pour constituer une équipe. L'événement permet de créer des liens avec d'autres législatifs communaux et l'ambiance y est toujours conviviale.

Le Président informe encore le Conseil municipal que plusieurs autres courriers ont été transmis au Bureau, du Bureau cantonal de médiation administrative, de l'ACG, de M. G. Mast ainsi que de M. L. Binz. Tous les courriers sont à lire sur CMNet.

Site internet communal – utilisation des photos des Conseillers municipaux

Le Président rappelle qu'un formulaire a été distribués aux Conseillers municipaux pour qu'ils puissent consentir, ou non, à l'utilisation de leurs photographies sur le site internet communal. Sur une question de M. BRADLEY, M. POMATTO ajoute qu'avec les changements dans la composition du Conseil municipal, il faudra probablement refaire des photographies mais il s'agissait, dans un premier temps, de surtout assurer le respect du droit à l'image. Actuellement, le site communal indique uniquement le groupe politique et le nom des élus.

Absence de Mme Sandra Portier

Le Président excuse l'absence de Mme PORTIER, due à un heureux événement. Il la félicite, ainsi que son conjoint, au nom du Conseil municipal.

M. EYA NCHAMA rappelle que, dans le passé, il était très rare de voir une magistrate devenir parent pendant son mandat. Les mœurs évoluent et des magistrats beaucoup plus jeunes entrent en fonction. Ainsi, il s'agit d'un événement très important pour la Commune et il félicite à son tour Mme PORTIER.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

Communications de M. POMATTO

Premièrement, comme peu de réponses positives ont été reçues de la part des Conseillers municipaux, M. POMATTO indique que le Service de l'action sociale et communautaire a décidé d'annuler l'inauguration de l'épicerie solidaire EpiSol, prévue le 19 septembre.

Deuxièmement, M. POMATTO organisera une réunion des chefs de fractions du Conseil municipal, d'abord à leur demande mais aussi car il est nécessaire de déterminer les responsables du local de vote pour l'année 2024. Seulement 4 votations populaires auront lieu en 2024 : le 3 mars, le 9 juin, le 22 septembre et le 24 novembre. Le but de cette réunion sera de remplir le calendrier du bureau de vote.

M. POMATTO termine ses communications avec la présentation des nouveaux engagements de la Commune, en plus de M. Tolis présenté précédemment.

- M. J. Albrecht a été engagé comme chef de projet routes et réseaux au Service aménagement, travaux publics et énergie
- M. D. Prod'hom remplit le poste vacant d'architecte et s'occupera de la coordination entre architectes communaux, ainsi que des aspects AIMP et Grands projets
- M. S. Grandjean entre en service à la Police municipale
- Mme R. Demiri entre en service comme patrouilleuse scolaire
- M. W. Garcia Castillo a été engagé comme horticulteur-paysagiste au Service des parcs.

Communications de M. JIMAJA

Concernant les dicastères de Mme PORTIER, M. JIMAJA informe le Conseil municipal qu'un nouveau parc à chiens est en cours d'installation à la Campagne du Château.

Sur ses propres dicastères, il indique que, dans le cadre de la révision du schéma directeur « Susette », un troisième atelier de concertation aura lieu le jeudi 5 octobre, de 18h30 à 22h à la Ferme Sarasin. Les mandataires y présenteront des orientations et scénarios pour la suite du travail, qui seront ensuite travaillés en groupes et discutés collectivement, afin de classer les différents scénarios selon leurs forces et faiblesses et définir un scénario final. Il n'est pas nécessaire d'avoir participé aux ateliers précédents pour participer à la soirée. Un retour de l'atelier sera présenté en séance Toutes commissions réunies le 14 novembre, avec les différents scénarios proposés.

De plus, lors de la séance de la Commission de l'aménagement et de la mobilité du Groupement des Communes de la Rive Droite du 19 juin dernier, l'Office cantonal des transports a présenté les travaux prévus pour la traversée de Bellevue, sur la route de Lausanne. Ces travaux font partie de l'étape 3 de la requalification de la route de Lausanne. Les travaux ont commencé le 22 août pour une durée estimée à 12 mois. Certains tronçons seront fermés et le trafic sera reporté sur les communes limitrophes, dont le Grand-Saconnex, par la route de Colovrex. Les informations relatives à ces travaux sont à retrouver sur le site du Canton. Le Conseil administratif a partagé au Conseil d'Etat sa surprise de ne découvrir ces travaux que deux mois avant leur début, ainsi que son mécontentement par rapport au manque d'informations aux communes impactées par le report de trafic. Si des doléances doivent être apportées, le Canton y répondra à travers la page GE-Transports.

Suite à la proposition du Conseil municipal de créer un fonds climat-énergie-biodiversité, l'administration a pris contact avec d'autres communes du Canton, ainsi qu'avec la Ville de Vevey (VD). Vu les retours très positifs, l'administration communale étudie actuellement les modalités de la création du fonds. Il apparaît que certaines communes, notamment la Ville de Meyrin, ont étendu leurs fonds aux problématiques du climat et de la biodiversité. Des solutions pragmatiques sont étudiées pour proposer une série de mesures à la population du Grand-Saconnex. Certaines lignes déjà présentes au budget communal ont été identifiées et pourraient être intégrées au fonds. En reprenant les objectifs du PDCom, le fonds doit jouer un rôle moteur d'acteur de proximité, afin d'accélérer la transition énergétique pour la Commune, tout en veillant à ne pas constituer de doublons avec la Confédération, le Canton et les programmes communaux, comme par exemple, Commune-rénove-2.0, déjà en attente.

Sur les travaux d'installation du chauffage à distance CAD-SIG, dans le quartier du Pommier, M. JIMAJA rappelle qu'une séance le 14 juin avait été organisée à destination des habitants et commerçants du secteur. Malheureusement, peu de personnes avaient pris part à cette séance et, donc, les habitants ont été surpris des travaux. Par ailleurs, les emprises de installations de chantiers font que la traversée piétonne n'est pas assurée à certains endroits clés. Ainsi, la Commune a demandé que des traversées soient mises en place à ces endroits aussi rapidement que possible, ce qui a été fait pour plusieurs d'entre eux.

Par ailleurs, une pénétrante du chemin Jacques-Attenville doit obtenir une nouvelle dénomination car une requête en autorisation de construire a mis en évidence le manque de numéros disponibles au niveau des 11 à 13F pour adresser de nouvelles constructions. Ainsi, la Direction de l'information du territoire a proposé, aux habitants du chemin, les deux nomenclatures suivantes : chemin Florence Lambelet (qui fut la première femme élue au Conseil municipal du Grand-Saconnex en 1963) ou chemin Ya-Ching-Li (qui fut la première femme à obtenir une licence de vol à l'aéroport de Cointrin). Les habitants ont

jusqu'au 15 septembre pour transmettre leurs préférences. Le Canton est responsable pour la procédure.

M. JIMAJA rappelle encore que la journée de la Transition écologique se tiendra le dimanche 17 septembre. La Commune organise des activités de 10h à 17h à la Maison des projets et sur la place de Carantec. Des conférences, des activités ludiques, une bourse aux vélos, un atelier de réparation de vélos et bien d'autres activités seront proposés.

Pour terminer, concernant le périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) du Grand Genève, un nouvel atelier « temps citoyen » sera organisé au pavillon Sicli, ouvert aux habitants du territoire pour restituer les travaux des 4 ateliers de travail des PACA (Chablais, Jura, Arve et Rhône). L'atelier Jura, qui concerne le Grand-Saconnex, aura lieu le 21 septembre. Plus d'informations sont à retrouver sur [grandgeneve.org](http://grandgeneve.org).

### **3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

Le Président rappelle que les questions et propositions, ainsi que les réponses données par le Conseil administratif, sont disponibles sur CMNet et dans la salle pour le public.

## **4. Rapports des Commissions et des délégués**

### **4.1 Rapport d'information de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 20 juin 2023 concernant l'implantation d'arrêts de bus dans le cadre du réaménagement du barreau Carantec (entre le triangle et la maison des médecins) sur la route de Colovrex**

M. VEIGA LÖFFEL fait lecture du rapport. Il ajoute que, depuis, une séance de Commission a eu lieu. Des cartes plus précises ont été présentées mais le projet reste le même.

Le Président rappelle que le rapport n'étant qu'une information, il ne nécessite pas de vote.

### **4.3 Rapport d'information de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 22 août 2023**

M. VEIGA LÖFFEL fait lecture du rapport. Il ajoute que la séance étant extra-muros, elle n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal.

Mme PERROTIN DURET demande si l'utilisation de fibres synthétiques réduit effectivement le bilan écologique.

M. VEIGA LÖFFEL indique qu'il ne peut pas répondre à cette question et propose de l'adresser à l'ingénieur chargé de projet.

M. STEINER indique qu'il s'agit probablement de béton fibré qui permet d'avoir une épaisseur plus faible et évite de devoir y ajouter une armature en béton.

Mme PERROTIN DURET remercie M. STEINER et demande que des précisions soient demandées à l'ingénieur.

Le Président rappelle que le rapport n'étant qu'une information, il ne nécessite pas de vote.

**4.5 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 5 septembre 2023 concernant l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à des réaménagements urbains dans le quartier du Pommier**

M. VEIGA-LÖFFEL fait lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande si les nouveaux pavés filtrants et la végétalisation prévue permettent une bonne circulation des personnes à mobilité réduite.

M. VEIGA LÖFFEL indique ne pas pouvoir répondre à la question et propose de l'adresser au service compétent. M. JIMAJA ajoute qu'il va sans dire que tous les travaux de ce secteur tiendront compte des personnes à mobilité réduite.

M. PORTIER affirme l'importance d'avancer sur l'installation de panneaux solaires sur les toitures qui existent déjà. Il ne s'oppose pas au projet mais veut rappeler que la Commune devra aussi réaliser d'autres projets plus conséquents.

M. JIMAJA remercie M. PORTIER pour son rappel et indique qu'une réponse viendra rapidement à ce sujet.

M. STEINER demande, sur le projet de recharge solaire pour les vélos électriques, comment le projet prévoit d'éviter les vols de chargeurs. La charge sur le domaine public pose des problèmes pratiques et le projet doit pouvoir y répondre.

M. JIMAJA rappelle qu'il s'agit d'un projet pilote. Dans une commune voisine, des caisses pour les batteries ont été installées. Par ailleurs, le projet prévoit uniquement des points de charge d'appoint, qui seront sous la responsabilité des utilisateurs et non pas celle de la Commune. L'utilisateur est responsable de surveiller son vélo pendant la charge, à moins que la Commune décide d'aller sur un projet plus cher avec des armoires de charges, ce qui n'était pas le but initial décidé.

M. STEINER soutient que la réponse de M. JIMAJA est absurde. S'il n'est pas possible d'utiliser les points de charge en sécurité, personne ne s'en servira. Cela fera un investissement en pure perte.

M. PORTIER mentionne qu'un système avec des petites armoires avec prise électrique pour accueillir le transformateur et des boucles en acier inoxydables pour attacher le vélo serait réellement complet. La charge des voitures électriques est plus simple, car il n'y a pas de transformateur, et malgré cela, en France par exemple, les problèmes de vandalisme sont importants. Ainsi, il propose que la Commission se repenche sur le projet, sur la base des remarques du Conseil municipal, pour avoir un vrai projet pilote. Alternativement, le Conseil administratif pourrait être saisi du projet.

Mme MICHAUD ANSERMET soutient le constat de MM. STEINER et PORTIER et propose de se renseigner sur le système mis en place à Bellevue pour s'en inspirer.

M. JIMAJA répond que l'exemple de Bellevue avait été donné en Commission. S'il faut aller dans ce sens, cela reste possible mais l'idée de base était de faire quelque chose de léger, simple et bon marché.

Le Président rappelle que le projet est un projet pilote et donc que celui-ci ne peut pas être parfait dès le départ et s'améliorera avec le temps. Cela doit être pris en compte par les membres du Conseil municipal.

M. VEIGA LÖFFEL n'est pas d'avis de reprendre le sujet en Commission à part. Tout au plus, celui-ci peut faire l'objet d'un divers informatif.

M. CUDRE affirme qu'il ne faut pas bloquer tous le projet de réaménagement au Pommier pour juste un détail technique. La Commission avait d'autres sujets à traiter et n'a pas voulu montrer une usine à gaz sur ce sujet. Les Commissaires ont pu poser leurs questions, toutes les réponses n'ont pas été apportées, mais elles viendront et il ne faut pas bloquer un projet aussi important là-dessus.

Mme GIROD soutient le projet qu'elle trouve excellent mais attire l'attention du Conseil municipal sur les bouleversements que le quartier du Pommier va vivre, jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2025. 16 places de parking seront supprimées et remplacées par un espace végétalisé, 4 autres places seront remplacées par des parkings pour voitures électriques, ce qu'elle salue. Ainsi, à part les 24 fois où des travaux auront lieu de nuit et vont créer des nuisances importantes, sa seule inquiétude concerne les commerçants du quartier. Elle espère donc que les clients seront au rendez-vous et que des accès directs seront disponibles pour tous les commerces.

Le Président met le rapport au vote. **Celui-ci est approuvé par 20 oui, 1 non et 0 abstentions**

## **5. Délibérations**

### **5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à des réaménagements urbains dans le quartier du Pommier**

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.**

M. JIMAJA introduit la délibération. Celle-ci concerne le même projet que le rapport qui vient d'être voté. Il s'agit de profiter des travaux du CAD-SIG pour faire des réaménagements dans le quartier du Pommier, notamment afin de mener des actions liées à la transition écologique et d'éliminer l'îlot de chaleur que constitue le quartier. L'ensemble des informations à disposition du Conseil administratif ont été transmises à la Commission. L'essentiel de ces informations est aussi disponible dans l'exposé des motifs. Il souligne l'importance du calendrier, pour que les travaux suivent ceux du CAD-SIG.

Le Président ouvre la discussion, en rappelant qu'il s'agit d'un projet pilote.

En l'absence de demandes de prise de parole, Mme VONLANTHEN fait lecture de la délibération. Le Président met la délibération au vote.

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*sur proposition du Conseil administratif*

*décide*

***par, 20 « oui », 1 « non » et 0 abstentions,***

1. De lancer la phase de réalisation (phases SIA 51-52-53) du projet de réaménagements urbains du Quartier du Pommier ;
2. D'ouvrir à cet effet un crédit de réalisation de CHF 1'028'000.- TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.



4. En cas de réalisation du projet, ce crédit de réalisation sera intégré au crédit d'étude précédemment voté, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. D'amortir la dépense de CHF 1'028'000.- TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, planifiée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit de réalisation sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 1'028'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

## **6. Propositions du Conseil administratif**

M. POMATTO rappelle la tenue d'une séance « Toutes commissions réunies » le 2 octobre 2023, pour la présentation du Budget 2024. La deuxième partie de la séance sera dévolue à l'avancement du projet de musée de la bande dessinée. A ce sujet, le projet de loi sera normalement déposé avant cette date et une première réunion des membres de la future fondation aura aussi lieu pour planifier la création de cette fondation.

Par ailleurs, une réunion de la Commission équipements publics aura lieu le 28 novembre pour présentation de l'avancement du dossier du Centre sportif du Blanché. Pour plus d'informations, les présentations et le procès-verbal de la Commission du 20 juin sont disponibles sur CMNet.

M. JIMAJA rappelle la tenue des séances du Groupe de travail PDCom et de la Commission Aménagement du territoire, mobilité. La prochaine séance de cette Commission sera dévolue essentiellement au projet Morillon-Parc.

## **7. Route des Nations et grands travaux**

M. JIMAJA indique que la jonction autoroutière a été mise en service le 31 août 2023, avec 2 voies d'aller et 3 voies de retour. L'OFROU attend pour faire marquage définitif en deux fois 3 voies, mais n'a donné aucune date pour celui-ci.

Concernant la route des Nations, il indique que la mise en service aura lieu au premier semestre 2024. Le retard du projet est dû à des problèmes d'approvisionnement du chantier GENILAC, problèmes qui ont été résolus.

## **8. Motions**

Il n'y a pas de motion écrite.

Mme MAMIN-TISSOT apporte une motion orale faisant suite à l'intervention de M. JIMAJA au Conseil municipal de juin, sur l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle loi interdisant l'usage de vaisselle à usage unique. Le groupe du Centre considère que cette transition peut être stressante pour les associations communales et locataires des différents locaux communaux. Ainsi, le Centre considère que cette information mérite une réflexion et invite le Conseil administratif à informer sans tarder toutes les sociétés communales de cet état

de fait et à réfléchir à la mise en place d'un concept « vaisselle lavable et réutilisable », afin que les sociétés communales et individus qui louent les espaces communaux puissent organiser sereinement les manifestations à venir sur la Commune. La motion est déposée suite à la Spaghetti party, tenue il y a 15 jours. Lors de cette manifestation, il a été extrêmement difficile de trouver vaisselle compostable jetable en quantité suffisante. Ainsi, le problème sera d'autant plus grand pour les manifestations de plus grande envergure comme la fête des écoles.

M. POMATTO remercie Mme MAMIN-TISSOT pour la motion. Il indique qu'une série de locaux communaux ont déjà été équipés en vaisselle lavable. Ceci mis à part, trois entreprises ont déjà été listées et étudiées, pour le 1<sup>er</sup> août et fête des écoles. Il est vrai qu'il est plus simple d'organiser la vaisselle sur des petites manifestations des sociétés communales et la réflexion a donc commencé sur les grandes manifestations. Cela reste toutefois difficile à mettre en place.

M. JIMAJA souligne que cette obligation provient d'une loi cantonale et n'est pas une proposition du Conseil administratif. La Commune doit se préparer à appliquer cette loi, en fonction des solutions qui seront proposées par les autorités supérieures. L'adaptation sera difficile et, par exemple, pour la Spaghetti party, il est déjà demandé, depuis plusieurs années aux participants de venir avec leurs couverts. Plusieurs pistes sont étudiées, notamment la possibilité de louer du matériel et de le faire nettoyer par l'entreprise de location. Certaines salles sont équipées et il faudra voir ce qui peut être fait pour le reste. Il sera difficile de mettre de la porcelaine à la Campagne du Château mais il faudra trouver une solution pour aller de l'avant. Quand de la vaisselle compostable est utilisée, tout n'est pas mis au compost et la question de pouvoir traiter ce compost se pose. Lorsqu'une décision sera prise, il pourra demander aux services de l'Etat de venir présenter les solutions proposées en Commission.

M. POMATTO ajoute encore que, pour le repas printanier des aînés, à la Campagne du Château, qui a accueilli 325 personnes, de la vaisselle lavable a été utilisée. Ainsi, des essais sont faits dans ces calibres mais, pour les très grandes manifestations, un concept doit être trouvé.

Le Président demande si la motion est maintenue. Mme MAMIN-TISSOT répond que c'est le cas.

M. PORTIER mentionne qu'en Allemagne, dans les manifestations, toute la vaisselle est, tout le temps, lavée, à l'aide de stations de lavage. Pour lui, la vaisselle compostable est déjà dépassé et la vaisselle lavable est l'avenir.

Mme GIROD rappelle que le marché de Saconnay a atteint le « zero waste » depuis mai 2017. Tous les verres en verre sont lavés et réutilisés. A la fête de la Ferme Pommier, toutes les assiettes étaient lavables et ont été lavées en cuisine. Par ailleurs, le Centre a organisé une manifestation le 12 septembre 2019, pour laquelle, il a loué 300 assiettes avec verres et couverts, pour CHF 502,50. Ainsi, la motion demande si la Commune peut être autonome, en achetant la vaisselle et en trouvant une solution pour la mettre à disposition des associations, avec une infrastructure pour le nettoyage et la logistique. La Commune doit agir maintenant, car la loi va arriver très vite et, avec l'augmentation de la population, les fêtes vont devenir de plus en plus grandes. De plus, la vaisselle compostable est très chère et la location le deviendra aussi. Ainsi, il faut rendre le Grand-Saconnex autonome.

Mme MAMIN-TISSOT répond à M. PORTIER qu'il faut être conscients que les coûts de la location de vaisselle peuvent être importants et seront un poids sur les subventions accordées par la Commune aux associations. Avoir une autonomie communale, en achetant

le matériel une fois pour toute, permettrait de faire baisser ces coûts. Ainsi, une réflexion est à faire et elle n'est pas d'accord avec la position de M. JIMAJA qui consiste à attendre et laisser venir.

M. JIMAJA répond que sa position n'est pas de laisser faire et voir. Sans attendre la mise en vigueur de la loi, la Commune demande depuis plusieurs années, que seulement de la vaisselle compostable soit utilisée. Cependant, dès 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Canton provoque un changement de paradigme que la Commune doit pouvoir assurer. Ainsi, il faut voir, par exemple, avec les associations pour qu'elles recommandent aux gens de venir aux manifestations avec leur vaisselle ou qu'elles puissent en louer. La Commune ne peut pas assurer la transition sans faire certains efforts. Des nouveaux emplois seront créés, surtout dans de petits domaines. Ainsi, le but de son propos n'était pas de dire ce qu'il faut faire mais souligner la nécessité de commencer à s'adapter à ce qui va arriver. La Commune dispose d'un an et demi pour s'adapter et le Canton propose déjà des solutions.

M. STEINER soutient les questionnements de Mme MAMIN-TISSOT et l'idée de se tourner vers de la vaisselle lavable plutôt que compostable, qui est une chimère. Ainsi, la motion va dans le bon sens et il propose d'en faire une motion avec un projet concret concerté entre les partis, pour avoir un fonds de matériel, pour toutes les associations, utilisable sur réservation. Par ailleurs, pour lui, il n'est pas nécessaire de mettre en place une station de lavage, car la Commune dispose des infrastructures nécessaires pour faire le lavage.

Le Président met la motion au vote. **Celle-ci est approuvée par 13 oui, 1 non et 7 abstentions.**

*PAUSE de 21h30 à 21h35*

## **9. Résolutions**

### **9.1 Résolution « Nouvel horaire des CFF – prise de position de la Ville du Grand-Saconnex »**

M. POMATTO fait lecture de la résolution. Il ajoute que le mouvement a été lancé par la Ville de Carouge et que plusieurs autres Communes du Canton se sont inquiétés de la situation, notamment en ce qui concerne la mobilité des personnes âgées, pour lesquelles un changement à Renens (VD) peut être un obstacle. Les liaisons avec le reste de la Suisse romande, notamment avec Neuchâtel et le Jura, seront perturbées et le Canton de Genève se sent laissé pour compte dans les changements d'horaire. Ainsi, il propose au Conseil municipal de suivre le Conseil administratif en votant cette résolution.

Le Président met la prise en considération de la résolution au vote. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. EYA NCHAMA affirme que cette problématique concerne l'intérêt général des habitants de ce coin de pays et n'est pas une question de gauche ni de droite. Ainsi, il invite le Conseil municipal à voter la résolution à l'unanimité.

M. CUDRE félicite le Conseil administratif pour la résolution. Une fois de plus les romands sont préférentiels. Il est souvent dit qu'il faut privilégier le train pour aller à l'aéroport et les gens de Neuchâtel devront changer de train à Renens, ce qui n'est pas normal. Honnêtement, il ne pense pas que le vote va changer la position des CFF, qui ont déjà pris leur décision. De plus, il souligne que les Cantons ont été consultés et, notamment, le Canton de Genève avait donné son accord aux CFF.

Le Président met la résolution au vote. **La résolution est acceptée à l'unanimité.**

**10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme PERROTIN DURET fait lecture d'un extrait à la p. 6 du procès-verbal de la séance du 19 juin, concernant la réflexion autour des mesures d'accompagnement de l'arrivée du tram et demande s'il n'est pas de la responsabilité du Conseil administratif que de présenter un plan précis afin d'identifier les nuisances et de proposer des mesures pour les réduire, avec leur coût pour la Commune et celui pris en charge par le Canton. Il est louable de demander l'avis du Conseil municipal, mais il faut un plan précis.

Elle continue avec le point 7 de l'ordre du jour de la séance du 19 juin 2023, sur la route des Nations et demande qui aura la charge du coût de l'entretien particulier nécessaire pour une canalisation en contre-pente mentionnée durant cette séance-là.

Elle demande encore quelles sont les mesures mises en place par la Mairie pour la protection des données des citoyens saconnésiens et des associations saconnésiennes, par rapport à la nouvelle loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par ailleurs, elle souligne que la séance Toutes commissions réunies du 2 octobre est prévue dans deux salles différentes, dont la salle Carantec, qui n'est pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle demande s'il s'agit d'une erreur.

M. PORTIER indique que, depuis 2 mois, le tunnel de la route des Nations est illuminé alors qu'il n'est pas en service, ce qui constitue un gaspillage colossal d'électricité. Il demande si la Commune pourrait contacter le Canton pour lui soumettre ce problème. Il demande aussi si la Commune a été contactée, au sujet de ce tunnel, sur la question de la réouverture du terrain après sa stabilisation. Selon ses informations, certains riverains n'ont pas été avertis des nuisances.

Sur la question de la séance Toutes commissions réunies, M. POMATTO répond qu'il s'agit d'une erreur. La séance se tiendra en entier à la salle des Délices.

Sur le tunnel des Nations, M. JIMAJA indique que la Commune n'a rien reçu au sujet de ces travaux de réouverture du terrain. Souvent, la Commune est renvoyée à un site internet de l'Etat où le suivi des travaux est fait.

Sur la question de la protection des données, il répond que tous les citoyens du Canton sont censés respecter la Loi sur la protection des données. La Ville du Grand-Saconnex respecte la loi. Sur le site communal, la liste des associations communales est disponible, sans, évidemment, les listes de leurs membres. La Commune ne dispose pas des listes des membres des associations communales, qui transmettent uniquement le nombre de membres citoyens du Grand-Saconnex et non-citoyens du Grand-Saconnex. La Commune a ensuite le droit de procéder à des vérifications en cas de doute.

M. POMATTO ajoute qu'il y a environ 12 ans, les listes de membres étaient envoyées, avec les noms des personnes ne voulant pas apparaître caviardés. Actuellement, la Commune ne demande plus la liste et seulement des statistiques sur le domicile et l'âge des membres. Dans le cas où une association envoie tout de même la liste de ses membres à la Commune, celle-ci n'est jamais numérisée ou mise en ligne.

M. JIMAJA souligne que lui-même n'a jamais fait vérifier les statistiques envoyées par des associations, car la relation avec les organes dirigeants des associations communales est une relation de confiance. Cependant, en cas de doutes, il reste possible de procéder à des contrôles.

**11. Propositions des Conseillers municipaux**

Propositions du Bureau

Le Président indique que, suite à la démission de M. BRADLEY du Groupement des législatifs de la Rive Droite (GLRD), le Conseil municipal doit élire un nouveau représentant. Il demande si le groupe des Verts a une proposition à faire.

M. BRADLEY indique que, suite à sa lettre de démission, il est apparu qu'il n'y a pas de candidats pour reprendre la fonction. Ainsi, il propose de rester en poste.

Le Président remercie M. BRADLEY et informe encore le Conseil municipal que le Centre d'étude de la démocratie d'Aarau a demandé à obtenir les adresses email institutionnelles des Conseillers municipaux, afin de mener une étude sur les parlementaires locaux suisses. Il demande si des Conseillers municipaux s'opposent à ce que leurs adresses email soient transmises.

M. CHABRY et Mme GIROD s'opposent à transmettre leurs adresses.

Propositions des Conseillers municipaux

Mme PRUNCU CUTILE propose de mettre dans le journal communal quelques lignes sur l'obligation de ramasser les crottes de chiens. Il est nécessaire de rappeler l'existence d'une loi à ce sujet.

M. EYA NCHAMA apporte une proposition concernant la photo collective du Conseil municipal. La Commune fait partie des Communes réunies depuis 1815. La photo collective des autorités est une tradition, qui n'a pas été suivie en 2021 à cause du COVID. Ainsi, il est nécessaire de prendre cette photo et il propose au Bureau ou au Conseil administratif d'organiser cette photo avec toutes les autorités (Conseil administratif, Conseil municipal et Secrétaire général). Tout comme le Chancelier de la Confédération est la 8<sup>ème</sup> personne du Conseil fédéral, le Secrétaire général est comme le 4<sup>ème</sup> personne du Conseil administratif.

**12. Communications et divers**

**12.1 Agenda**

M. BRADLEY invite les membres du Conseil municipal à la soirée festive organisée par le groupe des Verts, le samedi 23 septembre, à la Ferme Sarrasin.

Mme GIROD rappelle que le 15 septembre est la journée internationale de la démocratie, organisée par la Fondation Dialogue – Campus Démocratie. Il semblerait que le Conseil administratif vise, durant cette journée, à entrer en dialogue avec la population, au marché de la Promenade Rivoire, de 17h à 19h. Par ailleurs, le 8 octobre se tiendra la 22<sup>ème</sup> édition de la fête des pommes, dans le quartier du Pommier.

M. CUDRE indique que le bicentenaire de la Compagnie 45 des sapeurs-pompiers à la Campagne Pictet se tiendra le samedi 16 septembre.

M. POMATTO ajoute que le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Colombière se tiendra le même jour à la salle de Délices, dans la soirée.

**12.2 Autres communications / Remarques**

Mme AMMANE-STUDER remercie le Conseil administratif et le Service des parcs pour l'initiative de l'installation d'un jet d'eau dans le préau de l'école pendant la canicule de la rentrée scolaire.

*La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h53.*

La Secrétaire  
Valérie VONLANTHEN

Le Vice-Président  
Yann SIMETH